

# Nombre de postes équivalents plein temps (EPT) par type de personnel (enseignement public) – année scolaire 2023-2024

Les postes EPT sont calculés sans le personnel remplaçant (maternités, maladies et accidents) et sans les stagiaires. Les postes EPT respectent les définitions propres à chaque canton.

	Type de personnel	Cycles 1 et 2 (années 1-8)	Cycle 3 (années 9-11)	Non attribuable à un seul cycle
BE-fr	Personnel enseignant	490	248	19
	Personnel de direction	-	-	42
	Personnel de la pédagogie spécialisée <sup>(1)</sup> (total) :			179
	A	-	-	135
	B	-	-	44
FR-fr <sup>(2)</sup>	Personnel enseignant	1 289.2	750.5	183.3
	Personnel de direction	52.3	31.8	15.5
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	190.3	-	135.4
	A	190.3	-	5.5
	B	-	-	129.9
GE <sup>(3)</sup>	Personnel enseignant	2 569.6	1 373.9	10
	Personnel de direction	119.4	77.1	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	140.5	98.9	122.4
	A	116.7	94.8	15.8
	B	23.8	4.1	106.6
JU	Personnel enseignant	403.1	201.6	-
	Personnel de direction	21.6	14.7	-
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	49.1	20.1	-
	A	49.1	20.1	-
	B	-	-	-
NE	Personnel enseignant	859.2	478.6	1.1
	Personnel de direction	5	13.5	26.9
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	25.1	3	167.5
	A	25.1	3	101.7
	B	-	-	65.8
VS-fr	Personnel enseignant	1 176.7	592.7	-
	Personnel de direction	31.9	27.8	7.7
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	147.6	59	40.7
	A	147.6	59	-
	B	-	-	40.7
VD <sup>(4)</sup>	Personnel enseignant	4 475.3	2 437.9	38.8
	Personnel de direction	-	-	382.4
	Personnel de la pédagogie spécialisée (total) :	567	188	509.7
	A	549.2	185.4	244.8
	B	17.8	2.6	264.9
Total ERF	Personnel enseignant	11 263.1	6 084.2	252.2
	Personnel de direction	230.2	164.9	474.5
	Personnel de la pédagogie spécialisée :	1 119.6	369	1 154.7

La catégorie **Personnel de la pédagogie spécialisée** comporte deux sous-catégories :

**A** : Personnel de la pédagogie spécialisée et personnel d'enseignement pour élèves allophones,

**B** : Personnel de logopédie, de thérapie psychomotrice, personnel spécialisé chargé des autres mesures de pédagogie thérapeutique.

## Notes :

(1) BE-fr : La hausse concernant le personnel de la pédagogie spécialisé est due à un changement de système. Ce sont en effet les écoles ordinaires publiques qui sont dorénavant responsables de l'engagement du personnel dans ce domaine.

(2) FR-fr : Les nombres des EPT pour le personnel de la pédagogie spécialisée (la catégorie A pour le cycle 3) sont inclus dans la colonne « Cycle 3 » pour le personnel enseignant. Les nombres des EPT pour le personnel de la pédagogie spécialisée (la catégorie B pour les cycles 1+2) sont gérés par les communes.

(3) GE : En 2021-22, les activités des doyens ont été comptabilisées dans la catégorie « personnel de direction ». Ces activités étaient auparavant comptabilisées dans la catégorie « personnel enseignant ».

(4) VD : La pédagogie spécialisée dans le canton de Vaud est composée d'établissements subventionnés et non d'établissements publics. Les EPT des enseignants et du personnel de direction de ces établissements sont inclus dans le tableau ci-dessus.

**Source et complément d'information** : Services cantonaux responsables de la collecte des données. Jour de référence de la collecte des données : BE-fr : 31.10.2023, FR-fr : 1.11.2023, GE : 31.12.2023 (source SSP 2023-24), JU : 30.09.2023, NE : 19.07.2024, VS-fr : 15.11.2023 (source OFS SSP 2023), VD : 1.10.2023.

**Réalisation du tableau** : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).